



L'accompagnement de vos territoires



- RELATION ADHÉRENTS
- ARCHITECTURE/PAYSAGE/URBANISME
- SERVICES NUMÉRIQUES
- SERVICE JURIDIQUE/AMF86/FORMATION DES ÉLUS

adriers
 - amberre
 - anche -
 angles-sur-l'anglin
 - anglers - antigny - an-
 tran - arcay - archigny-
 aslonnes - asnieres-sur-blour - asnois
 - aulnay - availles limouzine -
 availles-en-chatellerault - avan-
 cyr - bellesfonds - berrie - ber-
 gon - beruges - bethines - beuxes - biard - bignoux
 - blanzay - boivre-la-vallee - bonnes - bonneuil-matours - bouresse
 - bourg-archambault - bournaud - brigueil-le-chantre - brion - brux
 - buxerolles - buxeuil - ceaux-en-loudun - celle-l'evescault - cenon-
 sur-vienne - cernay - chabournay - chalais - chalandray - champagne-
 le-sec - champagne-saint-hilaire - champigny en rochereau - champniers
 - charroux - chasseneuil-du-poitou - chatain - chateau-garnier - chateau-larcher
 - chatellerault - chaunay - chauvigny - chenevelles - cherves - chire-en-montreuil -
 chouppez - cisse - civaux - civray - cloue - colombiers - valence-en-poitou - cou-
 lombiers - coulanges - coussay - coussay-les-bois - craon - croutelle - cuthon - cur-
 cay-sur-dive - curzay sur vonne - dange-saint-romain - derce - dienne - dissay - doussay
 - fleix - fleure - fontaine-le-comte - frozes - gercay - genouille - gizay - glenouze - goux
 - guesnes - haims - ingrandes - iteuil - jardres - jaunay-marigny - jazeneuil - jouhet - jourmet -
 jousse - la busserie - la chapelle viviers - la chapelle-baton - la chapelle-muliere - la
 chaussee - la fermiere-airoux - la grimaudiere - la puye - la roche posay - la roche rigault
 - la trimouille - la villedieu-du-clain - lathus saint remy - latille - lauthiers - lavoux - le
 vigeant - leigne-les-bois - leignes-sur-fontaine - leigne-sur-usseau - lenclotire - les ormes
 - les trois moutiers - lesigny - leugny - lhommeize - liglet - liguge - linazay - liniers - l'isle
 jordan - lizant - loudun - luchapt - lusignan - lussac-les-chateaux - magne - maille - maire -
 maisonneuve - marçay - marigny-chemereau - marçay - martaize - massognes - maulay - mauprevoir
 - mazerolles - mazeuil - messeme - mignolux-beauvoir - migne-auxances - millac - mirebeau - moncontour - mon-
 dion - montamisé - monthairon - montmarillon - monts-sur-guesnes - morton - moulismes - moussac - mouterre-silly
 - mouterre-sur-blourde - naintre - nailliers - nerignac - neuville de poitou - nieuil-l'espérance - nouaille-maupertuis
 - nueil sous faye - orches - ouzilly - oyre - palzay-le-sec - payroux - persac - pindray - plaisance - pleumar-
 tin - poitiers - port-de-piles - pouancay - pouant - pouille - pressac - princay - queaux - quincay - ranton - raslay
 - roches-premarie-andille - roiffe - romagne - rouille - saint leger de montbrillais - saint macoux - saint-benoit -
 saint-christophe - saint-clair - sainte-radegonde - saint-gaudent - saint-genest-d'ambiere - saint-georges-les-bail-
 largeaux - saint-germain - saint-gervais-les-trois-clo - saint-jean-de-sauves - saint-julien-l'ars - saint-
 laon - saint-laurent-de-jourdes - saint-leomer - saint-martin-la-pallu - saint-martin-lars
 - saint-maurice-la-clouere - saint-pierre-de-maille - saint-pierre-d'exideuil - saint-remy-
 sur-creuse - saint-romain-en-charroux - saint-sauvant - saint-savin-sur-gartempe -
 saint-savial - saint-secondin - saïres - saix - sammarcolles - sanxay -
 saulge - savigne - savigny sous faye - savigny-levescault - scorbe-clair-
 vaux - senille-saint sauveur - serigny - sevrès anxaumont - sillars
 - smarves - sommieres-du-clain - sossay - surin - terce - ternay - thollet
 - thurageau - thure - usseau - usson-du-poitou - valdivienne - vaux-
 sur-vienne - vellesches - vernon - verrieres - verne - vezieres
 - vicq-sur-gartempe - villemort - villiers - vivonne - vouille - vou-
 leme - voulon - vouneuil - sous biard
 - vouneuil-sur-vienne - vouzailles
 - yversay



L'Agence des Territoires est aujourd'hui le fruit de la solidarité entre le Département, les communes et leurs groupements pour se doter ensemble de l'assistance dont elles ont besoin.

Les attentes des collectivités ont bien évoluées depuis près de 40 ans, mais la pertinence du modèle de solidarité que l'Agence incarne reste entière pour aujourd'hui et pour demain, alors que les besoins en ingénierie sont sans cesse croissants.

L'écriture du projet stratégique pour les 10 prochaines années est l'occasion d'associer chaque collectivité adhérente et de définir ensemble l'Agence dont vous avez besoin demain.

Aussi, je ferai en sorte de donner la parole à chacun pour que ce projet stratégique traduise aussi précisément que possible nos aspirations et pour pérenniser ce précieux outil de développement de nos territoires dont nous héritons.

François BOCK

Conseiller Départemental de la Vienne

Président de l'Agence des Territoires de la Vienne

L' AT86 EN QUELQUES CHIFFRES



263

communes
Adhérentes



917

dossiers juridiques
traités



45

conseils gratuits
de la part des services architecture,
paysage et urbanisme



100 000

actes transmis
utilisent la plate forme STELA
dématérialisation du contrôle
de légalité des actes et de
transmission comptable



452 élus

participent à des actions
de formation et d'information



225 collectivités

bénéficient de notre assistance pour
un parc de plus de 1200 ordinateurs



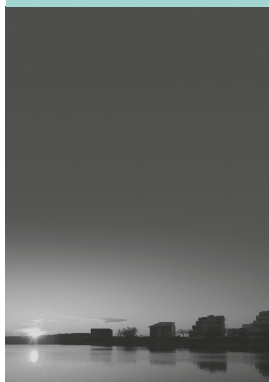
39 projets

de conduite d'opération
et de maîtrise d'œuvre



1925

permis de construire
instruits en 2019



RELATION ADHÉRENTS	7
Missions du service Relation Adhérents	8
ARCHITECTURE/PAYSAGE/URBANISME	11
Architecture et Bâtiments	12
Paysage	14
Urbanisme	16
SERVICES NUMÉRIQUES.....	19
Protection des Données	20
Direction des Systèmes d'Information	22
Assistance Métiers.....	24
SERVICE JURIDIQUE & FORMATION DES ÉLUS.....	27
Service juridique	28
Newsletter.....	29
Formation des élus	29
GLOSSAIRE	31



RELATION ADHERENTS



L'ensemble des missions et des services proposés par l'Agence des Territoires de la Vienne met en relation directement les spécialistes de chacun de nos métiers avec les interlocuteurs, élus ou agents des collectivités.

Pour faciliter le suivi des différentes missions et de leurs conventions respectives, et assurer une porte d'entrée unique, particulièrement pour les services numériques, le service " relation adhérents " est l'interlocuteur privilégié de toute nouvelle demande et de son suivi administratif.



RELATION ADHÉRENTS

Le service vous assiste sur tous vos projets de l'étape du conseil jusqu'à la livraison

MISSIONS DU SERVICE RELATION ADHÉRENTS

Le service répond aux sollicitations des collectivités qui souhaitent des informations sur nos activités (plus particulièrement les activités informatiques) ou qui souhaitent faire évoluer leur infrastructure informatique (matériel, logiciels métiers, messagerie ...) ou préparer de nouveaux projets

Son rôle consiste à proposer la solution la plus adaptée à la demande et d'accompagner la collectivité dans le processus de commande (gestion d'un groupement de commandes, des offres de préconisation, des bons de commandes fournisseurs, mise en relation avec l'opérateur le plus approprié)

En fonction de la nature de la sollicitation ou de la problématique les demandes sont, si-nécessaire, étudiées et validées par les spécialistes des différents secteurs d'activités afin de vous garantir les meilleures solutions

INFORMER
ACCOMPAGNER
ORIENTER

Le service veillera également à la coordination des actions entre les fournisseurs et les acteurs internes chargés de la mise en oeuvre de la commande et déclenchera les factures liées aux actions réalisées

Il assure également la veille sur les équipements de la collectivité ou de l'école afin d'informer les élus des éventuels changements à opérer





SERVICES ARCHITECTURE PAYSAGE URBANISME



Les pôles Architecture - Paysage - Urbanisme accompagnent votre collectivité pour préparer et mener à bien tous les projets de construction, d'aménagement ou de développement de votre territoire.

Nos architectes, paysagistes et urbanistes peuvent vous guider depuis la réflexion globale menée sur l'ensemble du territoire de la commune ou de l'intercommunalité (plan de référence, projet de territoire...) jusqu'à la réalisation opérationnelle d'une opération ponctuelle.

Nos objectifs sont de vous garantir la bonne maîtrise de tout le processus de décision, et de tendre avec vous vers la meilleure qualité finale des projets réalisés.

architecture@at86.fr
amenagement@at86.fr
urbanisme@at86.fr



ARCHITECTURE & BÂTIMENTS

Le service vous assiste sur tous vos projets de l'étape du conseil jusqu'à la livraison

CONSEIL ET EXPERTISE

Définition du projet

Formulation et/ou reformulation du futur projet

Identification des enjeux

Définition du cadre technique, juridique et réglementaire du futur projet

Assistance Technique & Réglementaire

Accompagnement des collectivités auprès d'experts (assurances, bureaux d'études,...)

Réalisation de notes techniques



ÉTUDES PRÉALABLES

Etude de faisabilité / Etude de définition

- A**nalyse des besoins de la collectivité ou des collectivités
- A**nalyse à l'échelle d'une commune, d'une communauté de communes
- I**dentification des différents acteurs potentiels de projets pluridisciplinaires
- P**roposition d'une stratégie territoriale : phasage, déploiement...
- E**stimation financière
- P**lanification selon les orientations souhaitées

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DE PILOTAGE DE PROJET

Assistance à maîtrise d'ouvrage

- R**édaction du programme, d'un coût global prévisionnel et d'un planning
- A**ide à la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- R**éalisation de pièces contractuelles
- M**ise en place de commissions et auditions
- A**ccompagnement au démarrage de lancement des études de conception du projet

Conduite d'opérations

- A**ide à la désignation de prestataires complémentaires à l'équipe de maîtrise d'œuvre : bureaux de contrôles, Bureau SPS, expert géomètre
- R**éalisation des pièces administratives
- A**ccompagnement sur la coordination et la planification des missions proposées
- A**ssistance et organisation de la consultation des entreprises
- A**ssistance au suivi de chantier et respect du cadre financier
- A**ccompagnement jusqu'à l'Année de Parfait Achèvement



PAYSAGE

D'un conseil ponctuel à une offre de service d'assistance aux collectivités, nous répondons à toutes vos sollicitations en essayant de promouvoir des espaces publics de qualité, simples et conviviaux

ETUDES DE FAISABILITÉ

Véritables outils d'aide à la décision elles comprennent

Un état des lieux partagé avec analyse paysagère et fonctionnelle

Un recensement des contraintes réglementaires

L'élaboration de scénarios ou de propositions d'aménagement sous forme de schéma d'organisation et/ou d'Avant-Projets-Sommaires

Une proposition de phasage et la définition de l'enveloppe financière prévisionnelle

L'hommaizé



Angles-sur-l'Anglin



ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE (AMO)

Nous accompagnons le maître d'ouvrage dans la phase pré-opérationnelle de son projet

- R**édaction du cahier des charges de la commande de la collectivité
- O**rganisation de la consultation des maîtres d'oeuvre ou des bureaux d'études spécialisés
- A**nalyse des offres
- A**nimation des commissions de jury et tous conseils jusqu'au choix du maître d'oeuvre
- D**éfinition des études préalables nécessaires à la réalisation du projet
- A**ssistance à la réalisation des études nécessaires
- B**ilan financier sommaire de l'opération

POUR LES PROJETS À VENIR

En fonction des attentes des collectivités, nous réalisons les projets, les études techniques, une assistance à la concertation avec les utilisateurs, la consultation des entreprises et le suivi des travaux

Domaines d'intervention

- L**es équipements de loisirs : aire de jeux, pratiques sportives, espaces de détente en milieu naturel...
- L**es aménagements urbains : valorisation et redynamisation de centres-bourgs, accessibilité et continuité piétonne, aménagement de sécurité...
- L**es cimetières : création, extension, évolution des pratiques funéraires...
- L**es réseaux de déplacements doux (piétons, cycles)



URBANISME

De l'instruction à l'urbanisme opérationnel en passant par la planification, l'AT86 est votre partenaire sur l'ensemble des domaines liés à l'urbanisme

DOCUMENTS D'URBANISME

Documents d'urbanisme communaux et intercommunaux

Echanges avec les élus sur le projet de territoire

Formalisation d'un pré-diagnostic

Présentation des différents documents réglementaires

Evolution des documents existants

Définition des besoins d'évolution

Détermination des procédures à mettre en oeuvre

Estimation financière

Choix d'un bureau d'études

Réalisation du dossier de consultation

Suivi de la consultation

Suivi des études

Pilotage du travail du bureau d'études

Suivi technique et financier de l'opération

UNE EXPERTISE,
POUR UNE STRATÉGIE
TERRITORIALE



Gendarmerie de Vouillé, Architecte :
agence Corset-Roche

URBANISME OPÉRATIONNEL

Etude de faisabilité

- A**nalyse des besoins de la collectivité
- V**érification de l'adéquation de l'opération avec le contexte local
- E**tude comparative entre plusieurs sites d'implantation
- A**nalyse des contraintes réglementaires d'une opération

Définition d'un programme d'opération

- D**éfinition des études préalables nécessaires à la réalisation du projet
- A**ssistance à la réalisation des études nécessaires
- B**ilan financier sommaire de l'opération

Assistance à la réalisation des projets

- O**utils de l'aménagement opérationnel
- A**ssistance pour la mise en compatibilité du document d'urbanisme
- A**ide au choix d'opérateurs économiques en fonction des procédures mises en oeuvre
- A**ssistance au suivi de ces opérateurs

APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Instruction des actes et autorisations d'urbanisme

- I**nstruction pour les communes ne disposant pas de centre instructeur
- R**éalisation des récolements (conformité des travaux) obligatoires
- O**rganisation de permanences d'accueil des pétitionnaires sur le territoire

Renseignements techniques et réglementaires

- A**ide à la rédaction d'un règlement de PLU
- V**eille juridique
- I**nformation relative à la fiscalité de l'urbanisme
- P**roduction de statistiques sur la construction des territoires où l'AT86 assure l'instruction
- C**onseil juridique sur les actes proposés à la signature du maire





L'Agence des Territoires de la Vienne a historiquement permis et accompagné le déploiement de l'informatique dans vos collectivités.

Aujourd'hui, les usages numériques se démultiplient à tous les postes d'agents, mais aussi pour les élus et les citoyens. Une équipe experte poursuit la mission en proposant une large palette de services mutualisés, élaborée avec et pour les collectivités, en perpétuelle évolution pour s'adapter aux besoins de tous, et à l'évolution des technologies de l'information et de la communication.

dpd@at86.fr
assistance.collectivites@at86.fr
assistance.ecoles@at86.fr
dsi@at86.fr
assistance.logiciels@at86.fr



PROTECTION DES DONNÉES

Le Service Délégué à la Protection des Données (DPD) est un service Mutualisé qui accompagne les collectivités dans le cadre de l'application du RGPD, la première mission étant la désignation à la CNIL de votre DPD

ACCOMPAGNEMENT

Envoi du plan d'actions de la collectivité ainsi que de l'état des lieux personnalisé sur la sécurité

Communication avec le référent RGPD de la collectivité

Mise à disposition de MADIS, logiciel de suivi de la conformité RGPD adapté à chaque collectivité

Conduite de projet dans le cas d'une analyse d'impact

Conseil et accompagnement, suite à une demande d'exercice de droit d'une personne

Conseil et accompagnement, suite à une violation de données



DPD
MUTUALISÉ
DE PLUS DE 250
COLLECTIVITÉS

FORMATIONS ANNUELLES

Deux formations annuelles sont organisées sur 6 sites répartis sur la Vienne, l'une au printemps la seconde à l'automne. Chaque collectivité adhérente au service est invitée à y participer, à raison de 3 à 4 personnes par entité (élu, référent RGPD et agents traitant des données personnelles). Différents thèmes sont abordés, tels que la sécurité informatique, les droits des personnes, les clauses RGPD à insérer dans les marchés publics, les mentions d'informations obligatoires sur les formulaires papier ou en ligne...

INFORMATION IMPORTANTES

Les collectivités adhérentes ont accès à l'espace privé DPO-DPD du site WEB de l'AT86, elles y trouvent :

- D**es Fiches pratiques sur le RGPD
- D**es actualités publiées chaque semaine
- U**ne Newsletter périodique

DÉPLACEMENT SUR SITE

Le service DPD se déplace sur site, sur demande de la collectivité, dans le cadre :

- D**e la sensibilisation des élus, des agents ou des associations
- D'**un besoin spécifique de la collectivité

photographe : Focalpix





DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

Être garant du bon fonctionnement de l'organisation de votre système informatique et de son évolution : ingénierie réseau, sécurisation des données, outils collaboratifs, processus de dématérialisation

LES MATÉRIELS

- A**udit des besoins et aide au choix de matériels
- G**roupement d'achats de matériels informatiques
- Installation et mise en fonctionnement du parc informatique
- D**éveloppement de l'informatique dans les écoles
- M**ise en œuvre de réseaux, paramétrages, suivi, évolutions
- M**aintenance, mise en œuvre des garanties, suivi du bon fonctionnement et assistance
- S**upervision à distance du parc, dépannage sur place ou par télémaintenance



Accompagner
les collectivités adhérentes
pour faire face à l'ensemble
de leurs besoins matériels
et organisationnels liés
au numérique

LES USAGES NUMÉRIQUES

Audit et aide au choix de logiciels adaptés aux besoins

Audit et aide au choix de l'architecture réseau et de l'organisation des données

Mise en œuvre de solutions de collaboration : échanges courriels, agendas partagés, plateformes de services, parapheur électronique...

Étude, mise en œuvre et évolution/maintenance de sites internet

Étude et mise en œuvre de solutions de sécurisation des données : antivirus, sauvegardes, protection anti-piratage, sécurisation des accès internet, délivrance de certificats de signature électronique, mutualisation d'un Délégué à la Protection des Données, accompagnement à la mise en œuvre de la sécurité informatique

Étude et mise en œuvre des processus de dématérialisation des procédures : accompagnement des réformes de dématérialisation des marchés publics, du contrôle de légalité (ACTES), des échanges de données avec les Trésoreries (PES), de la dématérialisation des factures (Chorus) et mise en œuvre progressive du processus de "Full Démat"

Possibilité de présence régulière d'un Référent Numérique dans la collectivité

Veille technique pour le compte des adhérents, implication dans plusieurs réseaux professionnels nationaux d'échanges

Ingénierie et accompagnement de projets spécifiques : Télécoms, serveurs, ...

FULL DEMAT

Processus

de dématérialisation complète de la commande publique jusqu'au contrôle de légalité





ASSISTANCE MÉTIERS

Accompagner et former aux logiciels métiers utilisés en Collectivités afin de répondre aux besoins de nos adhérents

ASSISTANCE AUX LOGICIELS MÉTIERS

Proposer un service de conseil et d'accompagnement en adéquation avec les évolutions réglementaires et les configurations techniques des progiciels

Anticipation des besoins et paramétrages des logiciels

Accompagnement par assistance téléphonique à l'utilisation des logiciels métiers (gestion financière, gestion du personnel, gestion des administrés, affaires générales)

Mise à disposition sur le portail de l'AT86 de supports pédagogiques à destination des agents afin de leur permettre d'appréhender les logiciels de façon autonome



268 structures
adhérentes au service
Assistance Métiers

Photographie : Focalpix

FORMATION DES AGENTS

Proposer une offre de formations adaptée aux besoins des agents afin de s'approprier les connaissances nécessaires à l'utilisation des logiciels métiers

Mise en ligne sur le portail de l'AT86 d'un calendrier annuel des formations actualisé au vu des nouveautés permettant ainsi aux agents de programmer leurs sessions sur l'année

Formations groupées dans nos locaux avec un poste informatique par agent (8 stagiaires maximum) animées par un ou deux formateurs afin d'optimiser l'accompagnement

Formations individualisées sur site ou dans nos locaux afin de répondre aux besoins spécifiques des agents





LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ
MAIRIE ET JUSTICE DE PAIX



En partenariat étroit avec l'Association des Maires de la Vienne, l'Agence des Territoires propose un service juridique expert pour les élus des collectivités et leurs agents. Fortement sollicité, il répond gratuitement à toutes les interrogations et

assure un partenariat précieux avec les services de l'Etat.

De même les réunions d'information et les formations proposées aux élus sont autant d'occasions pour eux de s'armer pour faire face aux nombreux enjeux de leurs mandats.

Pour ce faire, l'Agence des Territoires est agréée par le ministère de l'Intérieur.



SERVICE JURIDIQUE & FORMATION DES ÉLUS

Le pôle juridique accompagne les collectivités du département, en partenariat avec l'Association des Maires de la Vienne sur la formation des élus et sur les questions juridiques qu'elles peuvent se poser

JURIDIQUE

Conseil juridique

Sur tous les domaines, à l'exception des questions portant sur les ressources humaines (traitées par le centre de gestion)

Rédaction de notes et de guides

A destination des présidents de bureaux de vote, les premières délibérations à prendre, fonctionnement du conseil municipal, la prise illégale d'intérêt...

Accompagnements de projets :

Communes nouvelles

SIVOS (RPI)

Réglements de cimetière...

PLUS DE **900**
DOSSIERS TRAITÉS
PAR AN



Photographie : Focalpix

NEWSLETTER

Le service rédige une newsletter mensuelle comportant

- Les derniers textes législatifs et réglementaires
- Des notes de l'Association des Maires de France
- Des réponses ministérielles
- Des notes rédigées par le service sur des questions fréquentes

FORMATION DES ÉLUS

L'Agence des Territoires de la Vienne est agréée par le ministère de l'Intérieur pour prodiguer des formations aux élus de la Vienne

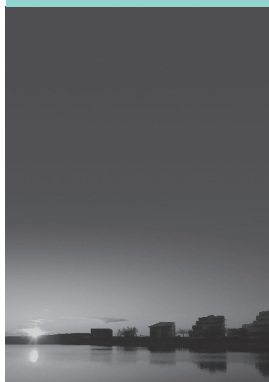
L'Agence organise en moyenne une quarantaine de sessions de formation par an (le fonctionnement du conseil municipal, l'intercommunalité, les pouvoirs de police, la responsabilité des élus, la prise de parole en public...)





Des équipes soudées
à l'écoute des élus
et des collectivités





—	AMO :	Assistance Maîtrise d’Ouvrage
—	ABF :	Architecte des Bâtiments de France
—	AT86 :	Agence des Territoires de la Vienne
—	CAUE :	Conseil d’Architecture, d’Urbanisme et de l’Environnement
—	CNIL :	Commission Nationale Informatique et Liberté
—	DPD :	Délégué à la Protection des Données
—	DPO :	Data Protection Officer
—	DRAC :	Direction Régionale des Affaires Culturelles
—	DSDEN :	Direction des Services Départementaux de l’Éducation Nationale de la Vienne
—	MH :	Monuments Historiques
—	PMR :	Personne à Mobilité Réduite
—	PLU :	Plan Local d’Urbanisme
—	PLUI :	Plan Local d’Urbanisme Intercommunal
—	RAM :	Relais d’Assistante Maternelle
—	RGPD :	Règlement Général à la Protection des Données
—	RPI :	Regroupement Pédagogique Intercommunal
—	SCOT :	Schéma de Cohérence Territoriale
—	SIVOS :	Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire
—	UDAP :	Unité Départementale de l’Architecture et du Patrimoine



Crédits photos : Focalpix - Freepik.com - Architecte Julien Secheresse AJSA -Photographe : Maud Piderit